

Arrêté

Générale

colonial

Arrêté n° 1305 De la Commission permanente de l'Assemblée Territoriale instituant un droit de timbre sur les cartes d'identité française.

n° 1305 De la

Ministère
ACTES DU POUVOIR LOCAL

Date de publication
8 septembre 1964

Numéro JO
n° 9 du 01/10/1964

Date du numéro
1 octobre 1964

TEXTE INTÉGRAL

Est rendue exécutoire la délibération n° 123/6° L du 4 septembre 1964 de la Commission Permanente de l'Assemblée Territoriale instituant un droit de timbre sur les cartes d'identité française.